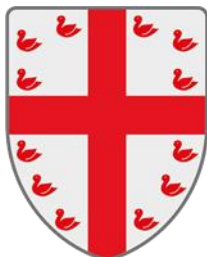

Commune de BIERNE



ACCUEIL DE LOISIRS

Modalités d'inscription **PRINTEMPS 2023**
du 17 au 28 avril 2023 de 4 à 14 ans



HORAIRES D'OUVERTURE

ALSH : de 9h à 12h – de 14h à 17h

RESTAURANT : de 12h à 14h

PERICENTRE : de 8h à 9h – de 17h à 18h



Les inscriptions à l'accueil de loisirs des vacances de printemps se déroulent :

✚ **Pour les enfants qui habitent à Bierne ou qui sont scolarisés au groupe scolaire Joseph Leprêtre :**
du lundi 20 au mardi 21 mars 2023 de 7h30 à 18h30

La fiche d'inscription est à retourner auprès de la direction du service enfance-animation, par mail enfance.animation@bierne.fr ou au bureau situé au 2 rue de l'école.

✚ En fonction du nombre de places encore disponibles, les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire le vendredi 24 mars 2023 à partir de 7h30 uniquement par mail. Les informations sur les places restantes seront disponibles sur bierne.fr

Les familles recevront leur facture par mail, elle sera à régler auprès du service comptabilité en mairie entre le 5 et 14 avril 2023.

Les enfants inscrits auprès du service enfance-animation au cours de cette année scolaire ont juste la fiche d'inscriptions à remplir, sauf si les données apportées ont connu une modification.

Pour les enfants **non-inscrits** auprès de nos services, merci de compléter les documents suivant (seul les dossiers dûment complétés et signés seront acceptés) :

- Fiche sanitaire de liaison accompagnée de la photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
- Fiche de renseignements
- Attestation d'assurance
- Talon réponse du règlement intérieur